



Erdre infos

www.erdre-en-anjou.fr

#14 | NOVEMBRE 2022

Cérémonie Commémorative

Yamina RIOU, Maire d'Erdre-en-Anjou

Conseillère régionale, Vice-Présidente à la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou

le **Conseil Municipal** d'Erdre-en-Anjou et le **Conseil Municipal des enfants** d'Erdre-en-Anjou ont le plaisir de vous convier à la cérémonie commémorative du 11 novembre célébrée le **vendredi 11 novembre 2022** sur la commune d'Erdre-en-Anjou. **Rassemblement au cimetière**, cérémonie au monument aux morts et dépôt de gerbe : 9h30 : Cérémonie à **La Pouëze**

10h : Cérémonie à **Brain-sur-Longuenée**

10h30 : Cérémonie à **Gené**

11h : Cérémonie à **Vern d'Anjou**

A l'issue de cette cérémonie un vin d'honneur sera servi au Restaurant Municipal de **Vern d'Anjou à 11h30**.

Vie associative

Les associations d'Erdre-en-Anjou contribuent à l'animation et au dynamisme de la commune, c'est pourquoi il est important de se déclarer en Mairie, il est nécessaire de mettre à jour régulièrement ses informations auprès de la Mairie, afin que celle-ci puisse communiquer avec ses associations, mais également pour relayer l'information auprès de la population qui souhaiterait adhérer. Vous trouvez ci-dessous quelques règles de base :

- Informer la Mairie du changement de Président
- Transmettre la composition du nouveau bureau au siège de la Mairie d'Erdre-en-Anjou
- Adresser le récépissé de mise à jour de la Prefecture
- Maintenir le lien avec des coordonnées mises à jour

Contact :

communication@erdre-en-anjou.fr

Organisé dans le cadre de :



COMMENT ME DÉPLACER AU QUOTIDIEN ?

Ateliers « Mobilité » sur **La Pouëze** pour les + de 60 ans



Parcours de 3 ateliers
Venez échanger sur vos droits à la mobilité.
Ensemble, nous partagerons nos expériences de situations complexes et les astuces pour se déplacer en toute sérénité !

- ➔ 17 octobre 2022 : 14h-17h
- ➔ 14 novembre 2022 : 14h - 17h
- ➔ 12 décembre 2022: 14h - 17h

Salle La maison pour tous
Place de l'Union - La Pouëze - 49370
ERDRE-EN-ANJOU

Accompagnement individuel

À la suite de ce parcours, si vous le souhaitez, des échanges en individuel pourront être programmés afin de vous aider à vous approprier les solutions de mobilité découvertes.

Participation gratuite
Inscription pour les 3 ateliers auprès de :
Amélie COURAUD
06.44.94.18.21 / amelie.couraud@famillesrurales.org

Pot de convivialité offert

Un accompagnement pour tous, vers une mobilité **autonome, durable et responsable**

Dates à retenir - novembre



11

Commémoration du 11 novembre à Erdre-en-Anjou
RDV 9H30 au cimetière de La Pouëze



12

Fermeture exceptionnelle des secrétariats de Mairies



12

14h- 17h Ateliers « Actions mobilités »
Wimoov et Familles Rurales - Maison pour Tous



19

10h30 - Histoires en Vadrouille—Au fil des mots
Bibliothèque de La Pouëze



19

20h—Festival Alimenterre - Théâtre de l'Ardoise
Vigilance OG2M



23

Don du sang—Restaurant Municipal de La Pouëze



27

10h—18h Exposition Stani Nitkowski
Si La Pouëze m'était contée - Maison pour Tous

Directrice de publication : Mme la Maire Yamina Riou

Rédaction : Comité consultatif Erdre Infos : Mesdames Karine CHALAIN, Marie-Luce PETITEAU, Lucie LIPREAU-PINEAU, Nathalie POIRRIER, Ségolène DURET et Messieurs Tony Augereau, Joseph BELLARD, Joël BESNIER et Christian BERTHELOT, et Service Communication

Mise en page : Service Communication

Date de parution : Novembre 2022

Crédits photos : Commune d'Erdre-en-Anjou

Impression : Imprimé en 500 exemplaires

Dépôt légal : N° ISSN 2822-7166

Lignes de bus régulières

La ligne régulière 425 du réseau Aléop en Maine-et-Loire permet de vous déplacer toute l'année pour : aller au travail, au marché, faire vos achats... Elle facilite vos déplacements pour les démarches administratives, les activités sportives, culturelles, associatives.

Les arrêts de départ et de retour sur la commune d'Erdre-en-Anjou se situent :

- Arrêt bibliothèque à Vern d'Anjou
- Arrêt Place de l'Union à La Pouëze,
- Arrêt Abribus à Brain-sur-Longuenée.



Le Transport à la demande (TAD)



La Région Pays de la Loire est le gestionnaire du transport à la demande (TAD). La Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou possède 2 secteurs de transport à la demande.

Secteur 1 : Miré, Les Hauts d'Anjou, Juvardeil, Sceaux d'Anjou, Thorigné d'Anjou, Le Lion d'Angers, La Jaille-Yvon, Chambellay, Chenillé-Champpteussé, Montreuil-sur-Maine, Grez-Neuville, Erdre-en-Anjou ;

Secteur 2 : Val d'Erdre-Auxence, Bécon-les-Granits, Saint-Augustin-des-Bois et Saint-Sigismond ;

Le service est ouvert à tous les habitants du territoire, du lundi au vendredi de 7h à 19h (sauf jours fériés). Il vous suffit de réserver la veille de votre déplacement avant 16h ! Un véhicule passe vous prendre au point d'arrêt TAD, le plus proche de chez vous, et vous permet de rejoindre une commune centrale, un arrêt de car ou une gare. Vous pouvez utiliser ce service pour tous vos besoins (professionnel, personnel ou pour pratiquer vos loisirs, etc).

Quels sont les trajets possibles ?

Les trajets sont possibles au départ des communes suivantes :

- Brain sur Longuenée – Centre bourg
- Gené – Abribus
- Le Lion d'Angers – Centre commercial, Champ de foire, Plaisance
- Vern d'Anjou – Bibliothèque, Les Haies

Vous pouvez ainsi rejoindre :

un des trois arrêts principaux au Lion d'Angers : Champ de foire, Centre Commercial, Plaisance

un autre arrêt des lignes du réseau de transport régional Aléop : Ligne 401 : Angers / Segré / Châteaubriant, Ligne 401B : Le Lion d'Angers / Château-Gontier – Mayenne / Azé, Ligne 425 : Angers / Vern-d'Anjou / Brain-sur-Longuenée

Le Transport à la demande

Le Centre Intercommunal d'Action Social (CIAS) des Vallées du Haut-Anjou coordonne les structures organisatrices du Transport solidaire sur le territoire.

Le service de transport solidaire peut être utilisé **ponctuellement** par les habitants se trouvant en difficulté pour se déplacer. Les motifs de demande de transport peuvent être variés : faire des courses, aller à un rendez-vous médical, réaliser une démarche administrative ou encore rendre visite à de la famille ou des amis. Ce service fonctionne grâce à un réseau important de conducteurs bénévoles (116). Le conducteur est indemnisé par le passager (2€ pour les déplacements inférieurs à 5km, et 0,40 € par km au-delà de 5km, stationnement et péage). Une inscription annuelle de 5€ (individuel) ou 8€ (famille) est à prévoir auprès de la structure gestionnaire. Les transports peuvent être effectués tous les jours en fonction des disponibilités des conducteurs bénévoles. Une réservation plusieurs jours avant le déplacement est nécessaire. Les trajets est pris en charge du domicile au lieu de rendez-vous.

Renseignements : Vincent BOSSÉ—07 57 41 62 09

IAHP : *Conseils et précautions*



Une épidémie d'influenza aviaire est en cours dans la région Pays-de-la-Loire. Afin de limiter la propagation du virus, retrouvez tous les conseils et précautions ci-dessous :

Mise à l'abri des oiseaux et volailles de basses cours et des élevages

- Déclarez votre basse-cour sur le site « <https://mesdemarches.agriculture.gouv.fr> »
- Mettez à l'abri les points d'abreuvement et d'alimentation ;
- Couvrez les parcours de filets, à proximité des gîtes... Les consignes détaillées ci-après.

Si vous trouvez des oiseaux morts

- Ne pas les toucher et noter le lieu de découverte (si possible le géolocaliser) ;
- Téléphonnez au service départemental de l'Office Français de la Biodiversité (OFB) ou à la Fédération départementale des chasseurs (FDC) de votre département.

SD 49 : 02 41 47 29 82 / sd49@ofb.gouv.fr

FDC 49 : 02 41 72 15 00 / asso.faunesauvage@chasse49.fr

Atelier : « *Tu perds Watts* »

Que votre logement soit neuf ou que ce soit une « passoire énergétique », vous pouvez tout de même agir sur vos consommations en adoptant des comportements plus économes en énergie. Pour découvrir toutes les améliorations possibles sur vos usages, participez à notre atelier Tu Perds Watts !

En groupe et équipés de matériels de mesures, vous parcourrez une maison en imaginant les améliorations possibles de maîtrise de l'énergie et d'eau sur les usages du quotidien. Accompagnés d'un expert, locataires et propriétaires disposeront de réponses concrètes pour traquer les pertes d'énergie et d'eau à domicile.

Lien d'inscription sur <https://www.erdre-en-anjou.fr/agenda/atelier-tu-perds-watts/>

RDV le **mercredi 16 novembre à 18h** à Erdre-en-Anjou (adresse communiquée lors de l'inscription)

3RD'Anjou *Mission zéro*

MISSION ZÉRO

En avant pour la réduction des déchets

SUR PLACE :

- Conférence "La vie d'un jean" à 16h00
- Collecte de textiles : apportez les vêtements que vous n'utilisez plus !

Ateliers & démonstrations de réemploi de textiles

- Repair café spécial couture
- Exposition mode responsable

Samedi 19 novembre

14h00 - 18h00

Programme complet sur notre site internet

Espace Culturel l'Argerie au Louroux-Béconnais
Lieu-dit l'Argerie
(Commune déléguée de Val d'Erdre-Auxence)

VOTRE RENDEZ-VOUS GRATUIT & FAMILIAL

Renseignements :
3RD'Anjou
02 41 59 61 73
prevention@3rdanjou.fr
www.3rdanjou.fr

Guide *des artisans, commerçants, professions libérales*

La commune d'Erdre-en-Anjou est en train d'élaborer un guide des artisans et commerçants destiné aux habitants.

Vous êtes artisans, commerçants et vous souhaitez figurer dans ce guide ? Contactez-nous en indiquant le nom de votre société, le domaine d'activité et les coordonnées.

Contact :

communication@erdre-en-anjou.fr



Au mois de décembre

- L'actualité du moment
- Des informations utiles au quotidien

L'eau : Enjeu majeur d'aujourd'hui et de demain



Le syndicat du Bassin de l'Oudon est une collectivité qui met en œuvre des actions déterminées par un contrat territorial voulu par ses 52 élus désignés par les communautés de communes ou d'agglomération. Près de chez vous, 13 agents agissent au quotidien pour restaurer les milieux aquatiques, améliorer la qualité des eaux, gérer quantitativement l'eau. Des actions d'animations et de concertations sont aussi proposées à différents publics chaque année pour sensibiliser et fédérer les acteurs.

Que s'est-il passé cet été ?

Cette année de grande sécheresse nous rappelle cruellement que l'Oudon se comporte presque comme un oued, défini par le Larousse comme un "Cours d'eau le plus souvent intermittent des régions sèches, où l'alimentation s'effectue presque uniquement par ruissellement, et s'achevant généralement dans une dépression fermée ou disparaissant par épuisement ».

Le bassin versant de l'Oudon a subi un **déficit d'eau de 34 %** entre janvier et septembre 2022. Il est tombé 230 mm/m² d'eau, la normale étant de 390 mm/m² (moyenne sur 30 ans).

Que fait le syndicat ?

Le Syndicat du bassin de l'Oudon agit pour le retour au **bon état des eaux**, c'est-à-dire disposer de suffisamment d'eau et de bonne qualité pour préserver les milieux aquatiques (permettre le cycle de vie des espèces) et pour satisfaire tous les usages (alimentation en eau potable, arrosage, baignade, pêche,...).

Parmi les différentes actions menées, le syndicat restaure la **continuité écologique**, il s'agit de permettre la libre circulation de l'eau (bien commun), des sédiments et des espèces. Les clapets défectueux et sans usages sont supprimés et, lorsque les riverains le permettent, le syndicat fait des travaux de restauration du lit et des berges pour corriger une rivière surcreusée et élargie. Les clapets nécessaires et encore utilisés sont conservés, voire restaurés, et des rivières de contournement sont aménagées.

Le rétablissement de la continuité écologique n'est pas responsable de la sécheresse, ni de la mortalité des poissons. Les fortes chaleurs évaporent l'eau, la végétation est en demande et le manque d'eau et le non renouvellement de l'eau se fait sentir partout, que l'on soit sur plans d'eau ou sur cours d'eau, et que la rivière dispose ou non de clapets.

Continuons, ensemble !

Il s'agit aussi pour le syndicat, les usagers et les citoyens de **prévenir les situations de crise**. La préservation et la **restauration des zones humides**, le maintien du bocage et les plantations d'arbres et de haies, la création de zones tampons entre les zones drainées et les cours d'eau, l'infiltration de l'eau à la parcelle, les économies d'eau, la gestion des plans d'eau pour le soutien d'étiage, le respect d'un écoulement de l'eau au droit des ouvrages (débit réservé), le rétablissement de la continuité écologique, la préservation des habitats et de la biodiversité... sont autant de sujets sur lesquels la Commission Locale de l'Eau et le syndicat travaillent et s'efforcent d'agir ou incitent à agir pour préserver la ressource en eau, les milieux aquatiques et la biodiversité.

Contact :

www.bvoudon.fr et sur la page Facebook : fb.me/bassinoudon

Contact : Syndicat du bassin de l'Oudon

6, rue de la Roirie 49500 Segré-en-Anjou Bleu

Tel. 02 41 92 52 84 - contact@bvoudon.fr

En partenariat avec :



DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE

